

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE JEUDI 12 DECEMBRE 2024

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

INTERCOMMUNALITÉ

1. Participation financière de la Commune pour la couverture du court de tennis du Pôle Sportif intercommunal

AFFAIRES GÉNÉRALES

2. Vendée Expansion : approbation du rapport d'activités 2023
3. Établissement Public Foncier (EPF) de la Vendée : approbation du rapport d'activités 2023
4. Ouverture dominicale de commerces pour l'année 2025

URBANISME

5. ZAC de la Caillonnière – Tranche n°6 : approbation du CRAUPE après modification (version définitive)
6. ZAC de la Caillonnière – Tranche n°6 : dénomination des nouvelles voies

VOIRIE & RÉSEAUX

7. Plan de classement des voies communales : adoption d'une liste complémentaire

FINANCES

8. Budgets communaux : autorisation spéciale d'ouverture de crédits 2025 pour les dépenses d'investissement
9. Tarifs communaux 2025
10. Indemnité de gardiennage de l'Eglise 2024

RESSOURCES HUMAINES

11. Service bâtiment : création d'un poste temporaire à temps non complet
12. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire